

Organisés par la Ville de Paris, les premiers états généraux des nuits de Paris ont réuni plus de 1000 participants. Fruit de ces deux journées d'échanges, des propositions ont été formulées pour conjuguer les différents usages nocturnes de la capitale.



Organisés par la Ville de Paris, les premiers états généraux des nuits de Paris ont réuni plus de 1000 participants. Fruit de ces deux journées d'échanges, des propositions ont été formulées pour conjuguer les différents usages nocturnes de la capitale.

Paris : première destination touristique mondiale, avec 28 millions de visiteurs annuels. Mais aussi, capitale du sommeil, selon ceux qui estiment que la réglementation sur les bruits de voisinage, jugée trop favorable aux riverains, est en train de tuer le secteur de la nuit à Paris. Organisés les 12 et 13 novembre par la Ville de Paris, en lien avec la Région Ile-de-France et la Préfecture de Police, les premiers états généraux des nuits de Paris ont réuni plus de 1000 participants – citoyens, conseillers de quartier et de la jeunesse, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus... Selon Mao Peninou, adjoint au maire de Paris, chargé du bureau des temps, « *les conflits entre la ville qui dort, celle qui s'amuse et celle qui travaille risquent de se multiplier si aucune véritable réflexion n'est menée pour penser la ville dans sa globalité* ». D'où l'idée de tenir ces états généraux, pour poser les bases d'un « mieux vivre ensemble » la nuit à Paris et formuler des propositions.

Les débats, animés mais constructifs, ont permis de bien situer les enjeux. Notamment, il n'était pas inutile de rappeler que le tourisme apporte des emplois et de l'activité économique. Dès lors, l'image d'un « Paris ville morte », qui colle à Paris depuis quelques années, fait désordre. Toujours dans ce registre des enjeux, il était bon de souligner, comme l'a fait M. Peninou, que les bars de nuit participent à la sécurisation des quartiers et créent du lien social. Les associations de défense estiment quant à elles que le développement et la préservation de la nuit festive ne doit pas se faire au détriment de ceux qui vivent le jour. Selon Anne Penneau, présidente de l'association « Les riverains de la Butte aux Cailles », la démarche consensuelle, la médiation, ne marche pas toujours. Il existe en revanche un consensus sur le fait qu'il vaut éviter le zonage des activités nocturnes. Pour maintenir le dialogue, on s'oriente plutôt vers des chartes et des commissions.

Preuve que la réflexion collective a du bon, des réponses, des pistes à explorer ont été

évoquées. On peut d'ores et déjà retenir quelques mesures et expérimentations phares qui devraient se faire jour dès 2011. Tout d'abord, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France vont subventionner des travaux d'insonorisation dans les bars musicaux, ces petits établissements à l'économie fragile qui ne peuvent investir seuls. Autre dispositif qui sera testé dès le printemps prochain : disperser dans la ville mimes et clowns afin d'inviter les noctambules à baisser d'un ton, comme cela se pratique, avec succès semble-t-il, à Barcelone. Dans les quartiers à forte activité festive, un dispositif de médiation de rue, cofinancé et codirigé par la Ville de Paris et les établissements de nuit, sera déployé entre 22h00 et 3h00 du matin ; d'ici 2014, deux cents correspondants de nuit devraient ainsi se faire les garants de nuits raisonnées. Des commissions d'arrondissement (mairie, commissariat, associations de riverains et organisations professionnelles) évalueront régulièrement la situation quartier par quartier et mettront en place des médiations entre riverains et établissements, appuyées par des professionnels (association droits d'urgence). La mairie de Paris suggère enfin que certains lieux éphémères, en période d'inactivité, soient investis provisoirement, sur le modèle de la Nuit blanche.

Les Nuits de Paris – Etats généraux – 12 et 13 novembre 2010 - www.paris.fr